

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUIN 2020 à 20h00

Nombre de membres en exercice : 15                      nombre de présents : 14                      votants : 15  
Date de la convocation : 04 juin 2020

L'an deux mil vingt, le onze juin, à 20 H 00, les membres du conseil municipal, légalement convoqué, se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Mme HELBERT Marie-Claude, Maire.

**Etaient présents** : MASSON Florian, DUPUY Julien, BOURDAIS Sébastien, GEORGET Yoann, BOISBOUVIER Nadine, COTTIER Bruno, COLLET Nadine, HOUDU Philippe, HELBERT Marie-Claude, TRILLOT Claude, RUAULT Simone, CHAUVIN Christophe, NOUET Cécile, LECOCQ Marie-Claire,

**Absent excusé** : LEROUX Florian POUVOIR à Mme HELBERT Marie-Claude

**Etat absent** : /

**Secrétaire de séance** : LECOCQ Marie-Claire

### Approbation de la réunion du 25 mai 2020

### Visite des bâtiments communaux, lotissement du Noyer

Lotissement du Noyer :

- Trottoir élargi avec piste cyclable prévoir modification ou suppression de l'espace vert
- Goudronner les trottoirs, rajouter le passage jusqu'à l'impasse du chêne et le long du parking
- Matérialisation de l'arrêt de car
- Possibilité de supprimer le trottoir depuis le multisport jusqu'à l'impasse du chêne (rue partagée)

Réunion de chantier mardi 15 juin

Commission urbanisme mercredi 17 juin

Le Bas Genétais : M. TADDEI Giuseppe prendra la location au 13 juin.

### Commission Communale des Impôts Directes (C.C.I.D.)

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

*Soit* : Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

*Soit* : Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes (se référer aux conditions de l'article 1650 ci-après :

CHAUVIN Christophe	HESTAULT Didier	FARIBAULT Christian
HOUDU Philippe	GOHIER Jean-Luc	LEMARCHAND Pierre
RUAUTL Simone	LEBIZEC Patrick	LEROUX Florian
MASSON Florian	BONNINGUES Alexis	COTTIER Bruno
CHARROT Jean-Pierre	BOURGES Jean-Marie	VIEL Stéphane
LEMALE Gilbert	DUPUY Julien	LEZE Romain
BOURDAIS Sébastien	LEVEQUE Cécilia	BELLANGER Julien
NOUET Cécile	RENARD Serge	COURIO Chantal

**Tarifs : repas cantine – concessions cimetière – location salle de la cantine – vaisselle cassée ou perdue – location tables et bancs – terre végétale – bois – pierre**

Repas cantine : depuis le 01/09/2015 : 3.70 € pour les enfants et 6 € pour repas adultes.

Le Conseil Municipal DÉCIDE à compter du 01/09/2020 le prix du repas sera de 3.80 € pour les repas enfants et 6.10€ pour les repas adultes.

Concessions cimetière : Tarif en vigueur depuis le 01/09/2009

- Concession trentenaire : 60 € les 2 m2 (30 € le m2)
- Cavurne pour 30 ans : 150 €

Le Conseil Municipal DÉCIDE de ne pas modifier les tarifs.

Location salle de la cantine :

Tarif en vigueur depuis le 2012 complété en 2015 pour vaisselle cassée

- 85 € période été pour une journée ou soirée + 45 € jour supplémentaire d'utilisation de la salle
- 115 € période hiver + 65 € jour supplémentaire

Vaisselle cassée ou perdue : 1.50 € l'assiette, 1 € le verre, 1 € le couvert

Le Conseil Municipal DÉCIDE de ne pas modifier les tarifs de location de la salle de la cantine de la vaisselle cassée ou perdue.

Location tables et bancs : Tarif depuis 2010

- 1.50 € la table et 0.50 € le banc

Suite à l'achat de nouvelles tables et bancs, Le Conseil Municipal DÉCIDE de modifier les tarifs :

- Forfait minimum de 15€ pour 3 ensembles tables+2bancs
- 3€ supplémentaire par ensemble table+2bancs

Terre végétale : Tarif depuis 2005

- 2 € le m3 pour les habitants de la commune
- 4 € le m3 personnes hors commune

Vente du bois : 15€ le stère

Vente de pierre : 15€ le m<sup>3</sup>

Le Conseil Municipal DÉCIDE de ne pas modifier les tarifs de la terre végétale, de la vente de bois et de pierre.

## Devis aménagement accessibilité terrain de foot, foyer des jeunes

- MG AMENAGEMENT EXTERIEUR : 6 972.60 € HT soit 8 367.12 € TTC
- HOUDAYER TP : 10 349.56 € HT soit 12 419.48 €
- BaTP53 : 9 170.10 € HT soit 11 004.12 €

Après délibération, est à l'unanimité, le Conseil Municipal

**VALIDE** le devis de l'entreprise HOUDAYER TP pour un montant de 10 349.56 € HT soit 12 419.48 € TTC

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis et les différents documents nécessaires à la mise en place des travaux.

Une place handicapée sera à matérialiser.

## Adhésion Polleniz

Courrier reçu de Polleniz pour une demande d'adhésion de la collectivité en tant que membre à part entière à Polleniz. Une participation au prorata de la surface de la commune (2 377 ha sans la forêt) est sollicitée par Polleniz.

Barème de l'adhésion : superficie commune x 0.088 €

Pour l'année 2020 : 2 377 ha x 0.08 = 209.18 €

Après délibération, est à l'unanimité, le Conseil Municipal

**VALIDE** l'adhésion à Polleniz pour un montant de 209.18 €

## Questions diverses ou imprévues

### Restauration scolaire

Un rendez-vous a eu lieu en mairie le jeudi 11 juin avec M. BODENAN, responsable de suivi clientèle au groupe Convivio, prestataire des repas pour la cantine.

Suite à la non commande de repas depuis le 16 mars, début du confinement sur le temps scolaire jusqu'à aujourd'hui, la commune a reçu un courrier du groupe Convivio pour la mise en place d'un avenant financier.

Le détail est le suivant :

+ 0.70€ par repas non commandés

+ 0.40€ par repas commandés à la reprise du service de la restauration scolaire

Exemple pour 100 repas

Mois	Repas en 2019	Repas en 2020		Coût supplémentaire pour la commune
		Non commandés	Commandés	
04	1000	1000	0	1000 x 0.70€ = 700€
05	1000	100	900	100 x 0.70€ = 70€ 900 x 0.40€ = 360€

Une négociation est en cours pour la réalisation de l'avenant.

Fin de séance à 23h30